



## **Charte 2010 à l'usage des membre de l'association che's cayteux**

*L'association che's cayteux, rassemble des passionnés de kitesurf et amoureux des richesses de la baie de somme et du littoral picard. Elle n'a pas vocation à dicter la conduite de qui que ce soit. Toute fois, en cotisant au club, les pratiquants membres de l'association reconnaissent avoir pris connaissance de ces recommandations visant à préserver les lieux de pratique ainsi que leurs riverains et revendiquent leur volonté de pérenniser de facon active et responsable la pratique de ce sport merveilleux.*

**1°-** en matière de respect de l'environnement, le club invite tout ses membres à **respecter et faire respecter** la charte de bonnes pratiques éditée en septembre 2009 dont il est co signataire aux cotés de nombreuses institutions et associations locales de loisir de pleine nature.

**2°-** Les membre du club se doivent de signaler tout manquements à cette charte, mais aussi, en qualité d'observateur, de jouer un rôle actif dans la préservation du milieu et des espèces en signalant d'éventuels problèmes qui toucheraient des oiseaux, mammifères ou leurs milieu ; ou encore en participant activement aux différentes actions mises en place.

**3°-** La navigation en face du front de mer de cayeux sur mer est interdite de juin à septembre, lors de la mise en place des cabines de plage. En dehors de ces périodes, la navigation sur le front de mer est tolérée. Les personnes qui y naviguent se doivent de respecter le balisage des zones de baignade mis en place, en saison estivale. La plage étant largement assez grande pour tous le monde, il est recommandé d'éviter de décoller et de poser son aile à proximiter de promeneurs ou d'autres usagers de la plage

4°\_ lorsque cela est possible, il est préférable de décoller et de poser son aile su la plage ou sur les galet et non sur les pelouses du front de mer.

5°\_ il est fortement déconseiller de naviguer dans le chenal de la baie de somme, balisé avec des bouées rouges et vertes, réservé aux bateaux, ainsi que dans la réserve naturelle.



6°- le stationnement à proximité des zones de navigation ne doit pas se faire de façon anarchique. Eviter de piétiner la flore dunaire qui comporte de nombreuses espèces protégées ; repartez avec vos déchets ; tacher de ne pas effrayer les animaux, en restant à bonne distance, notamment des phoques et des oiseaux migrateurs qui se posent sur les bancs de sable à marée basse .Pour cela, évitez de naviguer à proximité de la réserve naturelle et au large du blocus à marée descendante,

7°\_ D'une façon générale, les membres s'engagent à prendre connaissance, à appliquer et faire appliquer des dispositions éditées dans le guide 2009 des loisirs nautiques disponible sur : <http://www.mer.gouv.fr>, et bientôt sur le site du club...dont les principales recommandations pour la pratique du kitesurf sont les suivantes :

- Consultez la météo, ne naviguez jamais par vent de terre
- la zone de navigation des kitesurf commence au delà de la zone des 300M et va jusqu'à deux miles d'un abris.
- En cas de difficulté, ne quittez pas votre flotteur et attendez les secours
- Soyez équipé d'un système de sécurité, d'un système de largage de l'aile, d'un vêtement isothermique et d'une aide à la flottabilité.

## À CHACUN SA ZONE DANS UN MÊME ESPACE

Il est essentiel de connaître les principaux drapeaux et balises : c'est un conseil de prudence !

### DRAPEAUX DE BAINNADE

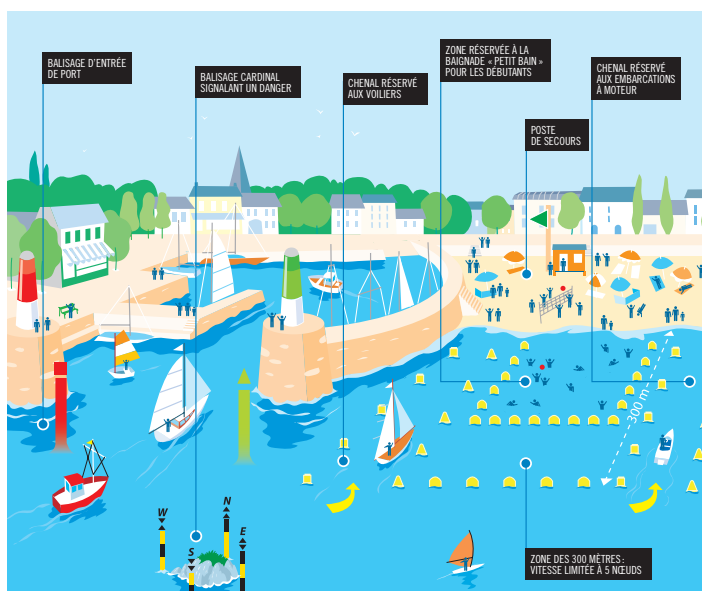
- ▶ Baignade autorisée sans danger particulier
- ▶ Baignade dangereuse mais surveillée
- ▶ Baignade interdite

### BALISAGE DES PLAGES

- Bouée de délimitation
- Bouée bâbord de chenal traversier
- Bouée tribord de chenal traversier

### PANNEAUX DE SIGNALISATION

- |   |  |  |   |
|---|--|--|---|
|  SPORT           |  <del>SPORT</del>           |  SKI NAUTIQUE |  <del>SKI NAUTIQUE</del> |
| Embarcation de sport ou plaisance   |  | Baignade   |   |
|  NAVIRE À MOTEUR |  <del>NAVIRE À MOTEUR</del> | Véhicule nautique à moteur   |   |
|  NAVIRE À VOILE  |  <del>NAVIRE À VOILE</del>  | Vitesse limitée à 5 noeuds (10 km/h) (dans les chenaux, et à moins de 300 mètres du rivage)      |   |
|  PLANCHE À VOILE |  <del>PLANCHE À VOILE</del> |  |   |



## 8°- en navigation :

- ◆ priorité à celui qui est tribord amure ( main droite en avant sur la barre)
- ◆ en surf, c'est celui qui prend la vague qui est prioritaire sur celui qui va vers le large
- ◆ lors des croisements, celui qui est au vent remonte son aile et celui qui est sous le vent la baisse
- ◆ afin d'éviter les accidents les débutants se placent de préférence sous le vent des plus chevronnés.
- ◆ Evitez de tirer des bord à proximités des zones de décollage

